



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de Zonage
PARTIE SUD

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2017, approuvant le P.L.U. de MEGÈVE,

Le Maire,
Catherine JULIEN-BRECHES

PLAN N°3-1-b	PROCÉDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS	
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3	N°3

Mise au point

CONCEPTION	TERMINÉS	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
B.E. DESSINE 16, Rue des Neuf-Mourets 74100 MEGÈVE TEL: 04 50 49 02 04 e-mail: lrp@cpdpoint.com	Plan N°3-1-b RUE: MEVE, TOTO N°: 04 50 49 02 04 e-mail: lrp@cpdpoint.com	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	Janvier 2015

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1c**: Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines denses, favorisant la mixité de toutes les fonctions urbaines, particulièrement le commerce
- UH1h**: Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines denses, favorisant la mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'animation des secteurs de front de neige, particulièrement le commerce
- UH2**: Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines de moyenne densité
- UH3**: Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines de faible densité
- UH3p**: Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec la caractéristique agricole et naturel dominants ou les sensibilités paysagères et/ou environnementales des lieux
- UE**: Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT**: Zone à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement, et soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- UT mixte**: Secteur à vocation touristique, principalement à usage d'hébergement, et soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- UX**: Zone à vocation d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

ZONE AGRICOLE

- A**: Zone Agricole
- Aa**: Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

ZONE NATURELLE

- N**: Zone naturelle
- Nis**: Secteur à vocation de gestion et de développement des activités sportives et de loisirs de plein air

AUTRES

- AUT**: à titre indicatif - bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU)

ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.152.23 du CU

- STCAL**: à vocation de gestion et d'entretien d'hébergement touristique existante.
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités**

ZONE NON URBANISEE, RESERVEE A L'URBANISATION FUTURE

- ALM**: Secteurs d'urbanisation future à vocation d'habitat, incluant à des formes urbaines de moyenne densité, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- AUT**: Secteurs d'urbanisation future à vocation d'hébergement touristique
- 2AU**: Secteur à vocation de confortement et diversification de l'offre en hébergement

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise d'emplacements réservés**
- N° de l'emplacements réservés (voir liste)**

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE Indivise	BENEFICIAIRE
1	Accès aux véhicules de secours et de travaux pour conforter les berges de l'Arly	102 m²	Commune
2	Élargissement de la Route de Cassioz et du pont de Cassioz et rectification du débouché sur la RN 232 - Élargissement à 12m de plateforme	442 m²	Commune
3	Route du crêt - Élargissement à 8m e plateforme	590 m²	Commune
4	Acquisition et aménagement du bas de piste débouchant vers le parking souterrain	72 m²	Commune
5	Riglard - Intégration de la voie dans le domaine public	1 405 m²	Commune
6	Allée des Hauts de Riglard - Intégration de la voie dans le domaine public	2 057 m²	Commune
7	Retornes - Création d'une voie de 8 m de plateforme et d'un cheminement modes doux de 3,5 m de plateforme	1 495 m²	Commune
8	Jaillet - Élargissement de la voie à 5,5m de plateforme et reprise des talus	5 799 m²	Commune
9	Élargissement à 8 m de la plate-forme entre "Les Epennis" et "Le Nant Valais"	1 661 m²	Commune
10	Classement dans la voirie communale et élargissement à 6m de plateforme de la partie Est de la rue des Allobroges	991 m²	Commune
11	Élargissement à 8m de plate-forme entre le carrefour des Tremplis et l'emplacements réservé n°14	3 428 m²	Commune
12	Route d'Odier - Élargissement à 8m de plateforme	2 046 m²	Commune
13	Chemin des Aies - Élargissement à 9m de plateforme jusqu'à la Route d'Odier et création d'un cheminement piéton à 5,5m de plateforme après la Route d'Odier	2 053 m²	Commune
14	Création d'un cheminement piéton dans l'agglomération du Mont d'Arbois	1 030 m²	Commune
15	Extension Services Techniques	739 m²	Commune
16	Création d'une plateforme d'arrêt bus, d'un point de tri sélectif et d'une déchèterie à neige	3 638 m²	Commune
17 à 24	Création d'un point de tri sélectif	35 m² à 70 m²	Commune
25	Agrandissement du parking du cimetière	153 m²	Commune
26	Le tour sur Cassioz - Aire de manœuvre	926 m²	Commune
27	La Contamine - Création d'un accès à 5,5m de plateforme	955 m²	Commune
28	Création d'un fossé-noue et d'un bassin de rétention au lieu-dit Les Mourets	1 050 m²	Commune
29	Création d'un fossé-noue au lieu-dit Les Mourets	350 m²	Commune